



SIDECAR WEB Gérer le retour de la demande

Transport marchandises > à 7,5 tonnes / Transport voyageurs ≥ 10 places / Déneigement-damage
www.douane.gouv.fr

PRENDRE EN COMPTE UN REJET

Réception d'un mail d'avertissement de rejet

- ▶ Se connecter à mon compte SIDECAR WEB
- ▶ Mes demandes / mes demandes rejetées



Différence entre renvoi et rejet. **Pas de correction possible en cas de rejet.** Établir une nouvelle demande dans les délais réglementaires.



Consultation des demandes de remboursement

1 demande(s) enregistrée(s) Rejetée(s) par le bureau de Douane

N° Demande	Type	Régime	Période	Montant	Etat
2022/111	Initiale	Transporteurs Marchandises	du 01/04/2022 au 30/04/2022	333.71	Rejetée(s) par le bureau de Douane

Précision

Les demandes à l'état "Brouillon" ne sont pas visibles par les services douaniers, mais empêcheront la création d'une seconde demande sur la même période. Ainsi, les services douaniers ne pourront pas créer de demande sur une période pour laquelle vous avez vous-même créé une demande à l'état "Brouillon".

Assurez-vous de supprimer toute demande "Brouillon" que vous ne comptez pas transmettre à nos services rapidement.

- ▶ Prendre en compte le rejet Prendre en compte le renvoi
- ▶ Ouvrir la lettre
- ▶ Visualiser le motif de rejet au centre de la lettre
- ▶ Visualiser les coordonnées, en bas à gauche de la première page, de l'agent des douanes qui a instruit le dossier



Pour effectuer une nouvelle demande, vous devez **impérativement avoir pris en compte le rejet.**



DEMANDE D'ASSISTANCE EN LIGNE

Si vous rencontrez une difficulté technique avec un service en ligne, faites une demande d'assistance via l'[Outil en Ligne de Gestion de l'Assistance \(OLGA\)](#).

Vous pouvez également [consulter la fiche 8](#) concernant l'assistance.